

Dossier de presse

# L'élevage cunicole en France

## Résultats d'enquêtes et de recherches



# Dossier sur l'élevage cunicole professionnel en France

40 millions de lapins alimentent chaque année les boucheries et les rayons des grandes surfaces françaises. Nous avons enquêté sur cette filière et nous vous livrons aujourd'hui un dossier documenté comprenant photos, vidéos et nombreuses informations sur cet élevage.

Ce dossier est le fruit d'un travail d'enquête réalisé sur le terrain, dans les élevages et les abattoirs, mais aussi à partir des publications scientifiques et professionnelles disponibles sur la production cunicole.

## Sommaire du dossier :

- Contexte et demandes p. 3
- La situation de la production en France p. 4  
*Une vue d'ensemble de la production cunicole professionnelle en France.*
- La vie des lapins en élevage p. 5  
*L'élevage des lapins de chair de la naissance des lapereaux à l'abattoir.*
- Les maladies et la mortalité dans les élevages p. 6  
*Les maladies y sont courantes et les taux de mortalité sont supérieurs à 25 %.*
- L'utilisation massive d'antibiotiques p. 7  
*Les médicaments et les antibiotiques sont utilisés couramment dans la nourriture distribuée aux lapins*
- Les menaces sur l'emploi p. 8  
*Où l'idée selon laquelle les associations de protection animale nuisent à l'emploi perd ses fondements*
- L'actualité européenne des élevages intensifs de lapins p. 9  
*Détail des avancées obtenues en Suisse, Autriche et Allemagne*
- Communiqué de presse du 19 janvier 2008 p. 10  
*Suite à la réunion avec l'interprofession cunicole*
- Lettre au Ministre de l'Agriculture et de la pêche p. 11  
*Suite à la réunion avec l'interprofession cunicole*
- Quand les lapins souffrent p. 13  
*Article du 17 avril 2008 - Le Parisien - Aujourd'hui en France*

## Sommaire du mini-DV « Bruts d'enquête » :

Timing des extraits :

0'0'0 : Gros plan sur un lapereau qui tête une lapine

0'28'07 : Lapines reproductrices mordant les barreaux de leur cage - comportement stéréotypé dû à l'enfermement.

1'01'09 : Travelling sur des cages mères avec plan sur des lapereaux.

1'25'04 : Vue de dessous des cages - sol grillagé

1'58'05 : **Vue sur les cages d'engraissement - lapins entassés**

3'01'16 : Mise bas sur le sol grillagé

3'16'18 : Sélection des lapereaux reproducteurs

3'24'19 : Sexage - manipulation d'un lapereau pour déterminer son sexe

3'45'20 : **Mise en place des bagues pour les lapereaux futurs reproducteurs**

4'10'24 : Conditionnement pour le transport des reproducteurs de 1 jour

5'01'05 : **Assomage des lapereaux (avec ralenti)**

6'07'22 : **Agonie des lapereaux dans une caisse**

6'59'15 : Morts en cours d'élevage

7'47'12 : Caisses de transports - attente à l'abattoir

8'14'00 : Électronarcose et accrochage

8'43'22 : **Lapin ensanglanté échappé d'une caisse sous le poste d'abattage**

9'00'00 : Saignée - 1 lapin reprend conscience

9'51'13 : Caisse de peaux

10'05'06 : Oreilles de lapins au sol

10'14'16 : Viscères mises à la fosse

10'30'01 : **Déshabillage (arrachage des peaux)**

10'58'19 : Carcasses dépecées et éviscérées



## Contexte et demandes

En France plus de 40 millions de lapins vivent en cage sur un sol grillagé, source d'inconfort permanent et de blessures aux pattes.

Ils disposent de peu de place : la surface d'une feuille de papier A4 chacun durant leur vie entière. Leurs cages sont dépourvues de tout aménagement. Il leur est impossible de se dresser, de se cacher, de bondir, de ronger et de fouiner...

En phase d'engraissement, le moindre déplacement dérange les autres lapins et les agressions sont fréquentes, occasionnant blessures et infections.

Les lapines reproductrices vivent isolées les unes des autres et sont inséminées 10 jours après chaque mise bas. Elles donnent naissance à une dizaine de petits par portée, plus d'une soixantaine par an. Elles souffrent de lésions aux pattes et de déformations du squelette. Environ un tiers des mères meurent chaque année.

Dès la naissance, les petits sont triés, 8 à 9 sont placés avec chaque lapine. Les malades, les plus petits et ceux décréétés en surnombre sont assommés sur le rebord de la caisse où ils agoniseront au milieu des morts-nés. Les lapereaux sont sevrés et séparés des mères à un peu plus d'un mois.

L'éleveur consacre en moyenne 4,3 heures par an par lapine, soit moins de 5 min pour un lapin sur toute sa vie (cette durée inclut le temps passé au nettoyage du bâtiment, à la distribution de nourriture, etc.).

La nourriture des lapins est supplémentée en vitamines, minéraux, antibiotiques et autres médicaments. Plus de 100 tonnes d'antibiotiques ont été utilisés en 2006. Pourtant, un quart des lapins meurent avant d'atteindre l'âge où ils sont abattus.

**Nous souhaitons que les consommateurs soient informés des conditions réelles de vie des lapins : aujourd'hui, ils ignorent ce que subissent les animaux dont ils achètent la viande.**

**Nous souhaitons que les grandes surfaces refusent de proposer à la vente des lapins provenant d'élevage de batterie.**

**Nous souhaitons que des lois interdisent ce type d'élevage qui est en totale contradiction avec la directive 98/58/CE de l'Union européenne comme l'a déjà fait l'Autriche en 2007. Nous avons donc demandé au ministre de l'Agriculture et de la Pêche, à la Commission européenne et au Conseil de l'Europe de légiférer sur l'interdiction de l'utilisation des cages de batterie.**



# La production française de lapins de chair

La France est le 4<sup>e</sup> plus gros pays producteur mondial de lapins élevés pour leur viande - les « lapins de chair ». Elle est précédée par la Chine, l'Italie et l'Espagne.

## L'élevage des lapins en France

L'« abattage contrôlé » dénombre officiellement 40 millions de lapins, mais le nombre de lapins élevés pour leur viande s'élèverait à 60 millions. Bien qu'en diminution, il existe encore beaucoup d'élevages familiaux qui comptent peu de lapines reproductrices. Nous décrivons ici les élevages professionnels qui alimentent en particulier les grandes surfaces.

Ces élevages comptent en moyenne 495 lapines reproductrices. Chaque femelle a auprès d'elle 8 à 9 petits. Les 8 ou 9 petits de la portée précédente sont au stade de l'engraissement dans d'autres cages. En moyenne, dans un élevage, on compte donc plus de 6000 lapins présents. La taille moyenne des élevages a triplé entre 1984 et 2006.

## 100% cage de batterie

L'élevage professionnel est intensif de type hors-sol : les lapins sont enfermés dans des cages exiguës au sol grillagé pendant toute leur vie. Le temps de travail requis pour conduire ces élevages est réduit au minimum, de l'ordre de 5 minutes par vie de lapin (entretien des locaux compris).

Des labels vantent parfois l'élevage en plein-air ou en semi plein-air : les conditions de vie des lapins y sont similaires, à ceci près qu'ils sont plus exposés aux conditions climatiques. En aucun cas ils n'ont accès à de verts pâturages.

La production en bio ou en Label Rouge est marginale. Le Label Rouge représenterait moins de 1% des ventes, le bio n'est même pas quantifié.

## Des taux de mortalité importants malgré une utilisation massive d'antibiotiques

Le taux de mortalité dans les élevages est très élevé malgré une utilisation importante d'antibiotiques. Sur 100 lapereaux nés, 26 lapereaux meurent avant d'atteindre l'âge où ils sont abattus (en moyenne 74 jours). Le taux de mortalité des mères est de 29 % par an.

## Pas d'avenir sans cages

Nous avons rencontré des représentants du CLIPP, organisme qui regroupe les professionnels des élevages cynicoles en janvier 2008 : la filière française ne s'est pas engagée dans le développement d'alternatives aux cages (1).

Certaines grandes surfaces européennes commencent à se détourner des lapins élevés en cage.

Manor, enseigne de grandes surfaces suisses, n'achètera plus de lapins en provenance d'Italie (2). Les images des élevages montrées par les producteurs différaient de celles filmées directement dans les élevages par l'association suisse Kagfreiland (3). L'Italie a les mêmes modes de production que la France.

Une campagne d'information sur les conditions de vie des lapins de chair menée par Vier Pfoten (4) a fait chuter les ventes de lapins en Allemagne. Les grandes chaînes de supermarchés allemandes Tengelmann et Kaiser's ont retiré les lapins issus de cages de leurs rayons (5).

(1) Communiqué de presse L214 / SPA du 19 janvier 2008 en annexe p. 10 de ce dossier.

(2) Tsrinfo, « Lapins: conditions d'élevage dénoncées », 14 mars 2008,

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200001&sid=8856662>

(3) <http://kagfreiland.ch/>

(4) <http://www.vier-pfoten.de/>

(5) Plein-Champs, « Le lapin banni des grandes surfaces pour mauvais traitements », 20 avril 2007,

[http://www.pleinchamp.com/article/detail.aspx?id=27351&menu\\_id=2&page=1&local=false&pub\\_id=2](http://www.pleinchamp.com/article/detail.aspx?id=27351&menu_id=2&page=1&local=false&pub_id=2)

## **100 % cage au sol grillagé**

En France plus de 40 millions de lapins vivent en cage sur un sol grillagé, source d'inconfort permanent et de blessures aux pattes. Les élevages comptent en moyenne plus de 6000 animaux. Les lapins sont très craintifs : la plupart des éleveurs diffusent le son d'une radio dans leurs bâtiments pour couvrir les bruits soudains (bruits de cages, mise en route des ventilateurs, etc.).

Les animaux disposent de peu de place : la surface d'une feuille de papier A4 chacun durant leur vie entière. Leurs cages sont dépourvues de tout aménagement. Il leur est impossible de se dresser, de se cacher, de bondir, de ronger, de fouiner... En phase d'engraissement, le moindre déplacement dérange les autres lapins et les agressions sont fréquentes, occasionnant blessures et infections.

## **Reproduction**

Les reproducteurs sont sélectionnés dès leur naissance. Ils sont choisis puis conditionnés pour être envoyés dès leur premier jour de vie vers les élevages où ils seront parents ou grands-parents. La mise en place des bagues est particulièrement douloureuse. Il arrive que les oreilles soient déchirées.

Les lapines vivent isolées les unes des autres et sont inséminées 10 jours après chaque mise bas. Elles donnent naissance à une dizaine de petits par portée ; plus d'une soixantaine par an. Elles souffrent en outre de lésions aux pattes et de déformations du squelette. Environ un tiers des mères meurt chaque année.

## **7 lapereaux sur 100 éliminés**

Dès la naissance, les petits sont triés : ils sont répartis en fonction de leur taille et de leur poids. 8 à 9 sont placés avec chaque lapine. Les malades, les plus petits et ceux décrétés en surnombre sont assommés sur le rebord d'une caisse. Ils agonisent ensuite au milieu des morts-nés.

Les lapereaux sont sevrés et séparés des mères à un peu plus d'un mois, juste avant la mise bas suivante de la mère. Les mises bas s'enchaînent tous les 42 jours ou 49 jours.

## **5 minutes par vie de lapin**

L'éleveur consacre en moyenne 4,3 heures de travail par an à une lapine (et ses petits), soit moins de 5 min pour un lapin sur toute sa vie. Cette durée inclut le temps passé au nettoyage du bâtiment, à la distribution de nourriture, etc. (1)

## **Plus de 25 % de lapins morts**

La nourriture des lapins est supplémentée en vitamines, minéraux, antibiotiques et autres médicaments. Pourtant, un quart des lapins meurent avant d'atteindre l'âge où ils sont abattus.

Ce taux de mortalité est un chiffre officiel de la filière issu des résultats technico-économiques de 2007. (2)

## **L'abattoir**

Vers deux mois et demi, les lapins sont entassés dans des caisses et conduits à l'abattoir. Ils y sont étourdis, saignés, dépecés, éviscérés.

---

(1) Annick Azard (ITAVI Service Economie), La production cunicole française - Caractérisation des systèmes de production et perspectives d'évolution, juin 2006, p. 32, [http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude\\_cunicole2006.pdf](http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude_cunicole2006.pdf)

(2) ITAVI, Gestion Technico-economique des éleveurs de lapins de chair - Programmes RENACEB et RENALAP - Résultats 2006, septembre 2007, p. 60, <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/synthesegtlapin2006.pdf>



# Mortalité et maladie dans les élevages cynicoles

Le taux de mortalité moyen dans les élevages de lapins de chair est de 26,7 %. Cela signifie que plus d'un quart des lapereaux meurent avant d'atteindre l'âge où ils sont abattus.

Sur 1000 lapereaux nés, 267 n'atteignent pas l'âge de 74 jours (1):

- 61 sont mort-nés ;
- 65 sont éliminés à la naissance lors de l'équilibrage des nids ;
- 75 meurent au nid (entre leur naissance et 35 jours) ;
- 66 meurent à l'engraissement (entre 35 et 74 jours).

Aujourd'hui, la conduite d'élevage prépondérante est l'insémination artificielle avec conduite en bande unique à 42 jours. Les élevages comptent en moyenne 500 lapines.

## Des morts en début de vie

Les 126 morts en tout début de vie sont vraisemblablement dues à la prolificité des femelles et au rythme intense imposé des mises bas.

La race des lapines pour les élevages de lapins de chair a été sélectionnée pour que naissent un maximum de lapereaux par portée. Les mises bas ont lieu tous les 42 jours dans la plupart des élevages. Aujourd'hui, en moyenne, il naît plus de 10 lapereaux par lapines. Elles ne peuvent en nourrir convenablement que 9 (8 si c'est leur première mise bas). Donc, outre les mort-nés, une sélection est faite par les éleveurs parmi les petits dès la naissance pour garder les « meilleurs » et les répartir dans les nids. Les petits sont manipulés et les mères substituées au gré des besoins. Les lapereaux en surnombre sont tués.

## Les maladies les plus courantes en élevage intensif (2)

### Troubles respiratoires

En élevage intensif les lapins sont victimes de troubles respiratoires liés aux bactéries, virus et champignons présents dans les bâtiments. La pasteurellose touche souvent les lapines.

### Troubles digestifs

Les troubles digestifs sont courants et constituent une des causes importantes de mortalité. Des aliments médicamenteux sont utilisés quasi-systématiquement pour équilibrer la flore intestinale des lapins. Une épidémie d'entéocolite tue la quasi-totalité des lapins en quelques jours. Une forte épidémie a sévi en 1996. Depuis les mesures sanitaires sont draconiennes. Mais les cas d'entéocolites restent très présents dans les élevages.

(1) ITAVI, Gestion Technico-economique des éleveurs de lapins de chair - Programmes RENACEB et RENALAP - Résultats 2006, septembre 2007, p. 58, <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/synthesegtlapin2006.pdf>

(2) Annick Azard (ITAVI Service Economie), La production cynicole française - Caractérisation des systèmes de production et perspectives d'évolution, juin 2006, p. 28, [http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude\\_cunicole2006.pdf](http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude_cunicole2006.pdf)



# Les antibiotiques : c'est automatique !

D'après l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, en 2006, 127,34 tonnes d'antibiotiques ont été utilisés dans les élevages de lapins, soit 10,09 % de la totalité des antibiotiques utilisés dans les élevages en France. (1)

## Une maîtrise sanitaire délicate

La maîtrise sanitaire des élevages de lapins est délicate. Vu la promiscuité et la sensibilité des lapins à certaines pathologies, une maladie peut se propager très rapidement et toucher l'ensemble des lapins d'un élevage en très peu de temps.

Les éleveurs peuvent faire face à plusieurs maladies récurrentes qui peuvent décimer les lapins présents dans un élevage en quelques jours (troubles respiratoires, troubles digestifs, coccidioses).

## Des médicaments en quantité

Pour pallier ce risque, les médicaments sont largement utilisés à titre préventif. En 2006, les élevages de lapins ont utilisé seulement 37 % d'aliments blancs : les aliments blancs sont les aliments dépourvus de substances médicamenteuses... Autrement dit : 63 % des aliments contenaient des produits vétérinaires. (2)

## Une utilisation massive d'antibiotiques

Parmi ces médicaments, on trouve des antibiotiques. En 2003, les lapins ont consommé 7,5 % du total des antibiotiques utilisés dans les élevages professionnels français alors qu'ils ne représentent que 1 % des animaux consommés. (3)

## Des lapins en bonne santé ?

Les élevages de lapins tels qu'ils existent aujourd'hui ne sont pas viables sans cet apport de médicaments et d'antibiotiques. Même avec cette utilisation massive d'antibiotiques les taux de mortalités sont de 26,7 % pour les lapins (donc en 74 jours) et 29,1 % pour les mères chaque année. (4)

Ce ne sont donc pas de bonnes conditions d'élevage qui assurent « la bonne santé » des animaux, mais une utilisation massive de médicaments et d'antibiotiques.

Rappelons ici que l'utilisation massive d'antibiotiques pose un problème de santé publique : l'antibiorésistance.

---

(1) Agence Nationale du Médicament vétérinaire, « Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2006 », p.24, [http://www.anmv.afssa.fr/antibioresistance/Rapport\\_ATB\\_final%202006.pdf](http://www.anmv.afssa.fr/antibioresistance/Rapport_ATB_final%202006.pdf)

(2) ITAVI, Réseau de fermes de références cynicoles - Programme Cunimieux, Résultats de la campagne 2005-2006, juin 2007, p. 16, [http://itavi.asso.fr/economie/references/rapportcunimieux2005\\_2006.pdf](http://itavi.asso.fr/economie/references/rapportcunimieux2005_2006.pdf)

(3) « Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2006 », *op. cit.*

(4) ITAVI, Gestion Technico-economique des éleveurs de lapins de chair - Programmes RENACEB et RENALAP - Résultats 2006, septembre 2007, p. 58, <http://www.itavi.asso.fr/economie/references/synthesegtlapin2006.pdf>



## Les menaces sur l'emploi

*« A titre d'exemple, une U.T.H. (1) (Unité de Travail Humain) peut assurer le suivi de 550 cages mères contre 200 dans les années 80. »*

Il est reproché aux associations de protection animale de ne pas prendre en compte les emplois risquant de disparaître, si les élevages changeaient de fonctionnement ou pire si on les fermait.

Rappelons que c'est en industrialisant les méthodes d'élevage et en fusionnant les abattoirs, que les filières mettent les salariés ainsi que les éleveurs au chômage.

C'est le cas notamment de l'élevage cunicole : « A titre d'exemple, une U.T.H. (Unité de Travail Humain) peut assurer le suivi de 550 cages mères contre 200 dans les années 80. » (2)

En 1906, l'agriculture employait 43% de la population active française. (3) En 2006, elle n'en emploie plus que 3,7%. (4) Selon la FAO, « Les tendances actuelles de changement structurel impliquent la probable disparition, à rythme accéléré, des petits éleveurs dans les pays en développement comme dans les pays développés. » (5)

L'abolition de la viande provoquerait beaucoup moins de pertes d'emplois dans les activités liées à sa production qu'il n'y en a déjà eues au cours des dernières décennies.

D'autre part, les évolutions prônées par des associations pour réduire le mal-être animal (accès des animaux au plein air, anesthésie lors des mutilations, interdiction des souches à croissance rapide, etc.) du fait qu'elles nécessitent plus de personnel pour produire la même quantité sont très souvent rejetées. Autrement dit : des associations de protection animale proposent des mesures qui augmenteraient l'emploi dans les élevages, tandis que le ministère de l'agriculture et les filières se battent contre !

La diminution du nombre d'emplois dans l'élevage est due à la généralisation des élevages intensifs hors sol. Elle ne doit pas être imputée au travail des associations de protection animale.

---

(1) 1 Unité de Travail Humain représente le travail effectué par une personne. Pour les élevages cunicoles, 1 UTH = 35 heures / semaine. Annick Aazard (ITAVI Service Economie), La production cunicole française - Caractérisation des systèmes de production et perspectives d'évolution, juin 2006, p. 32, [http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude\\_cunicole2006.pdf](http://itavi.asso.fr/economie/etudes/etude_cunicole2006.pdf)

(2) Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, La filière cunicole ligérienne : situation et perspective, septembre 2007, [http://www.ccaof.fr/maj/publication/2007\\_fili%C3%A8re\\_cunicole\\_lig%C3%A9rienne\\_d%C3%A9mag.pdf](http://www.ccaof.fr/maj/publication/2007_fili%C3%A8re_cunicole_lig%C3%A9rienne_d%C3%A9mag.pdf)

(3) Yves Trotignon, La France au XXe siècle, tome 1, Bordas, 1968, p. 42.

(4) INSEE, Actifs occupés selon le secteur d'activité et l'âge, [http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle\\_fiche.asp?ref\\_id=NATCCJ03107&tab\\_id=305](http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATCCJ03107&tab_id=305)

(5) FAO, Livestock's long shadow – environmental issues and options, 2006, p. 283, <http://www.afpf-asso.org/afpf/vie/vie/images/FAO-Livestock-Environment.pdf>



Après que des associations de protection animale aient mis en lumière les conditions d'élevage des lapins de chair, de grandes surfaces européennes se détournent de la viande de lapins élevés en cage ; l'Autriche interdit l'élevage en cages de batterie. Ci-dessous le détail des avancées obtenues en Suisse, Autriche et Allemagne.

### **Les grandes surfaces suisses stoppent la viande de lapins élevés en cage**

Manor, enseigne de grandes surfaces, n'achète plus de lapins en provenance d'Italie depuis mars 2008. Les élevages montrés par les producteurs aux inspecteurs de Manor différaient de ceux filmés directement dans les élevages par l'association suisse KAGfreiland... Manor ne peut pas se tourner vers la France qui a les mêmes modes de production que l'Italie.

Migros, Coop (qui détient Carrefour en Suisse), Spar, Denner, TopCC (alimentaire pour la restauration) ne commercialisent pas ou plus de viande de lapins élevés en cage.

Globus retire de la vente la viande issue des cages en provenance d'Italie et de France suite à la campagne d'information de KAGfreiland et va procéder à des investigations auprès de ses fournisseurs afin de vérifier les conditions d'élevage des lapins.

Rappelons qu'en Suisse, la législation impose 1500 cm<sup>2</sup> de surface par lapin (1200 cm<sup>2</sup> dans le cas de groupe de plus de 40 lapins). En France, les surfaces usuelles sont de 450 à 550 cm<sup>2</sup> par lapin.

### **L'Autriche interdit l'élevage en cage des lapins**

En Autriche, à partir du 1er janvier 2012, les cages seront interdites. L'Autriche est ainsi le premier pays à interdire les cages de batterie pour les lapins élevés pour leur viande. Comment en est-on arrivé là ? Les conditions de vie des millions de lapins élevés en Autriche étaient catastrophiques, comme elles le sont en France aujourd'hui. L'association Vier Pfoten a enquêté dans les élevages. La vidéo de Vier Pfoten est disponible sur son site et sur le DVD « Lapin : 100% cage » sur lequel figure également une demi-heure d'images brutes d'enquête collectées par Vier Pfoten.

En avril 2007, avec les photos et les vidéos, l'association Vier Pfoten a sensibilisé le public autrichien au sort des lapins élevés pour leur viande. Elle a également contacté les grandes surfaces. De nombreux reportages télévisés et des articles de presse ont couvert cette campagne.

Les grandes chaînes de supermarchés Merkur (Rewe) et Adeg ont renoncé à vendre de la viande de lapins maintenus en cage de batterie, convaincus par le dossier et les images de Vier Pfoten. Quelques supermarchés ont même demandé une coopération plus étroite avec Vier Pfoten pour aller plus loin dans la protection des animaux.

A noter que Menil et Metro n'ont pas été sensibles au sort des lapins...

Vier Pfoten a ensuite pris rendez-vous avec les politiques. L'objectif était d'ancrer juridiquement une interdiction des cages. L'ÖVP (Österreichische Volkspartei, parti populaire autrichien) a élaboré un amendement de loi prévoyant, à partir de 2020 seulement, de faibles améliorations pour les lapins sans interdiction des cages.

Vier Pfoten, les écologistes ainsi que le SPÖ (Sozialdemokratisch Partei Österreich, parti social démocrate autrichien) se sont mobilisés pour faire pression afin d'obtenir l'interdiction des cages. Et ils l'ont obtenue le 4 décembre 2007 !

Les points précis de la réglementation seront examinés mi-2008, avec la participation active des associations de protection animale.

Plus d'informations et de références sur :

<http://www.l214.com/lapins/actualite-europeenne-elevage-intensif-lapin>



## Communiqué de presse du 19 janvier 2008

### Elevages de lapins pour la viande

### Les animaux condamnés à perpétuité à vivre en cage !

La SPA et L214 ont programmé une campagne pour le printemps prochain, afin de faire connaître les conditions d'élevage des lapins destinés à la consommation (1). Suite à la rencontre ce 18 janvier 2008 avec les représentants des producteurs de viande de lapin, les deux associations ont décidé de maintenir cette campagne. En effet, la profession a confirmé lors de cet entretien qu'aucune alternative à l'élevage de batterie n'était envisagée dans le futur ; la filière persiste à voir l'avenir en cage !

#### N'a pas appris ses leçons...

La filière a affirmé qu'elle était « favorable à l'adoption de règles de bien-être » et s'en remet à « l'adoption prochaine d'une recommandation sur le bien-être des lapins par le Conseil de l'Europe qui va permettre de fixer et d'harmoniser les règles de bien-être applicables à la production cunicole ».

La profession semble ignorer que le Conseil de l'Europe a suspendu ses activités sur le bien-être des animaux dans les élevages et qu'aucune réunion plénière ne s'y est tenue depuis 2006 (2) !

#### Peut mieux faire...

L'essentiel des efforts consentis par la profession pour améliorer les conditions de vie des animaux tient dans le « repose-pattes », pièce de plastique de quelques centimètres carrés fixée au milieu des cages occupées par les mères reproductrices (qui peuvent rester 2 ans dans ces cages).

Très insuffisant...

---

(1) Une enquête vient d'être menée en France par L214 dans différents élevages de lapins (filiale viande). Les élevages sont conduits en batterie dans des cages exigües au sol grillagé. Malgré les antibiotiques et de bonnes conditions sanitaires, les taux de mortalité excèdent 25%. 58 millions de lapins sont concernés chaque année. La SPA et L214 rendront ces images publiques courant mars.

La SPA et L214 ont adressé une demande de rendez-vous aux grandes surfaces concernant la viande de lapins qu'elles commercialisent afin de les informer sur les conditions de production et les inciter à en stopper la vente.

(2) [http://www.coe.int/t/f/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/s%E9curit%E9\\_biologique,\\_utilisation\\_des\\_animaux](http://www.coe.int/t/f/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/s%E9curit%E9_biologique,_utilisation_des_animaux)



**SPA**

39, boulevard Berthier  
75847 Paris Cedex 17  
France  
tél. : 01 43 80 40 66  
fax : 01 43 80 99 23  
[www.spa.asso.fr](http://www.spa.asso.fr)  
[info@spa.asso.fr](mailto:info@spa.asso.fr)



**L214**

B.P. 96  
69672 Bron Cedex  
France  
tél. : 0950 36 42 44  
fax : 0955 36 42 44  
[www.L214.com](http://www.L214.com)  
[www.stopgavage.com](http://www.stopgavage.com)  
[contact@L214.com](mailto:contact@L214.com)

A l'attention de Michel Barnier  
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche  
78 rue de Varenne  
75007 Paris

Metz, le 25 juin 2008

Monsieur le Ministre,

Forte de ses 58000 adhérents, la SPA bénéficie d'un réseau de soutien à l'image de sa notoriété et de sa légitimité. Fer de lance des actions de terrain de la SPA, 3000 bénévoles agissent au quotidien pour s'occuper des animaux dans les refuges, mener des actions de prévention, défendre et représenter notre devise : Sauver, Protéger, Aimer. 540 salariés encadrés par un Conseil d'Administration de 24 membres confèrent à la SPA un professionnalisme et un champ de compétences reconnus pour mener des combats et des actions efficaces.

Née en 2003 sous le nom de Stop Gavage, L214 est une association de protection animale. Elle mène des investigations sur le terrain et recoupe ses observations avec les données des publications scientifiques et professionnelles afin d'établir des dossiers bien documentés sur les filières de productions animales. L'association s'emploie à informer nos concitoyens sur les conditions de vie des animaux dans les élevages. Elle cherche à favoriser des modes de consommation leur causant moins de torts. Plus généralement, elle s'emploie à développer le débat public sur la question de notre rapport aux animaux.

En 2007, nos deux associations se sont intéressées aux lapins élevés pour leur chair dans les filières professionnelles françaises.

Les premières constatations sur le plan du bien-être animal sont alarmantes. La filière cunicole s'est intensifiée rapidement au cours des 20 dernières années. Elle est aujourd'hui de type intensif hors sol à près de 100% et met sur le marché plus de 40 millions de lapins par an.

En France, les lapins sont maintenus en cages au sol grillagé dénuées de tout aménagement autre que mangeoires, abreuvoirs et nids au moment de l'arrivée des lapereaux. Les cages ont une hauteur insuffisante pour leur permettre de se dresser et ne possèdent pas d'endroit où les lapins pourraient se retirer dans l'obscurité. L'enrichissement du milieu est inexistant : aucun matériau à manipuler ou ronger par exemple (la nourriture usuelle est constituée de granulés), pas de paille ou de foin à disposition. Les densités usuelles en France (harmonisées par une norme AFNOR fixant la limite à 45 kg/m<sup>2</sup>) sont insuffisantes pour permettre aux lapins de se déplacer sans se gêner et favorisent les agressions.

Les lapines reproductrices sont isolées les unes des autres et n'ont des interactions qu'avec leurs petits. Pour les lapins reproducteurs, l'isolement est la règle également. Le rythme de reproduction imposé aux femelles (mise bas tous les 42 jours ; une gestation dure 30 jours), le sol grillagé source de nombreuses lésions podales et les maladies (respiratoires notamment) amènent les éleveurs à renouveler les femelles à plus de 100% chaque année.



Le suivi des lapins semble bien limité puisqu'un éleveur consacre en moyenne 4,3 heures par an à une lapine et ses petits, soit 5 minutes par lapin (entretien des bâtiments et distribution de nourriture compris). Les taux de mortalité sont très élevés (26,7 % chez les lapins nés pour l'engraissement, 29,1 % par an pour les lapines reproductrices – source : ITAVI 2007) malgré l'utilisation importante de médicaments et d'antibiotiques (10% du total des antibiotiques vétérinaires sont consommés en élevage cynicole, 63 % des aliments donnés aux lapins contiennent des substances médicamenteuses). Le rapport de l'EFSA de 2004 souligne également un fort taux de morbidité dans les élevages cynicoles.

Lors de nos enquêtes dans les exploitations professionnelles, nous avons constaté que les mises à mort sur place étaient courantes et que les procédures utilisées ne sont pas indolores pour les lapins, notamment pour les lapereaux qui sont rapidement assommés sur le rebord d'une caisse ou d'une cage puis jetés dans une caisse où la plupart d'entre eux agonisent.

L'article L.214-1 du code rural français et la directive 98/58/CE imposent de placer les animaux dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de leur espèce. Le rapport de 2004 de l'EFSA souligne que les lapins domestiques ont des besoins similaires aux lapins sauvages. Peut-on réellement s'attendre à ce que des cages permettent la satisfaction de ces besoins ? Un élevage hors-sol sans accès à l'extérieur pour les animaux est-il compatible avec le respect des impératifs biologiques de cette espèce ?

La recommandation du conseil de l'Europe qui devait suivre le rapport de l'EFSA n'est pas à l'ordre du jour car suite à une restructuration interne du Conseil de l'Europe, les activités sur le bien-être des animaux y sont suspendues.

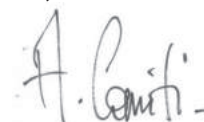
À ce jour, seule la réglementation générale encadre les élevages des lapins élevés pour leur chair. Cette réglementation semble inopérante tant les conditions de vie imposées à ces animaux négligent leur bien-être et permettent un développement rapide des maladies.

À l'heure actuelle, cette filière est en crise, les coûts augmentent tandis que les consommateurs se détournent de la viande de lapins. N'est-ce pas le moment d'impulser des changements radicaux au lieu de soutenir des pratiques incompatibles avec la protection due aux animaux en tant qu'êtres sensibles ? Peut-on envisager un moratoire sur les cages et leur interdiction à terme ? N'est-il pas temps de se préoccuper de la reconversion des éleveurs concernés et de les aider par des politiques publiques à se tourner vers d'autres activités ?

Recevez, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations,



Caroline Lanty  
pour la SPA



Antoine Comiti  
pour L214

Article du 17 avril 2008 - Le Parisien - Aujourd'hui en France

VIVRE MIEUX

Elevage

## Quand les lapins souffrent

**I**NSOUTENABLES. Difficile de ne pas être écoeuré en voyant les images diffusées hier par l'association de protection animale L.214\* sur les conditions d'élevage des lapins destinés aux boucheries et grandes surfaces. Sous de grands hangars, on y voit des animaux enfermés dans des cages au sol grillagé, vivant les uns sur les autres. Après avoir visité une dizaine d'élevages dans toute la France, L.214 fustige ces « usines à lapins », où « les médicaments et les antibiotiques sont utilisés régulièrement ».

**« La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est de ronger les barreaux »**

Dans des clapiers de métal, « les maldies sont courantes et le taux de mortalité supérieur à 25 % », affirme l'association, fondée par des militants végétariens, opposés notamment au gavage des oies. « En France, plus de 40 millions de lapins sont enfermés dans des conditions d'inconfort permanent, fulmine Sébastien Arsac, le porte-parole de L.214. Il leur est impossible de se dresser, de bondir ou de fouiner. La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est de ronger les barreaux de leur cage. Sur 100 lapereaux nés, 26 meurent avant d'atteindre l'âge où ils sont abattus. »

« Ces conditions d'élevage sont sources de souffrance et de maltraitance », déplore Caroline Lantzy, la présidente de la Société protectrice

des animaux (SPA). « Nous souhaitons que les grandes et moyennes surfaces reconsidèrent l'achat de viande de lapin en boucherie, et nous voulons faire prendre conscience aux consommateurs de ce qu'ils achètent et de ce qu'ils mangent », poursuit Sébastien Arsac.

Les professionnels de la filière lapine dénoncent de leur côté une « vision faussée » de leur pratique, disfilée par une association « très radicale ». « Pour un éleveur, le bien-être de ses animaux est une préoccupation quotidienne, affirme Dominique Le Cren, coordinatrice du Comité lapin interprofessionnel (Clipp). Si un animal souffre ou est stressé, c'est contraire à sa bonne croissance et à sa reproduction. »

Le Clipp affirme que « de gros efforts ont été faits pour améliorer les conditions de vie des lapins » : bâtiments chauffés l'hiver et refroidis l'été, ventilation, introduction de repose-pattes dans les cages... L'association L.214 regrette toutefois que la filière française ne se soit pas « engagée dans le développement d'alternatives aux cages ». « Des études scientifiques ont montré que l'animal préfère le sol grillagé à une litière souillée », répondent les éleveurs français, qui participeront en juin au congrès européen de leur profession. Une concertation est prévue avec les autres pays de l'Union pour « faire progresser les normes de bien-être des lapins ».

**FRÉDÉRIC MOUCHON**  
\* [www.L214.com](http://www.L214.com). Les informations de la filière lapin sont, de leur côté, disponibles sur [www.lapin.fr](http://www.lapin.fr).



L'association L.214 dénonce les conditions atroces dans lesquelles les lapins sont élevés. (DR)